



Adopter un modèle sobre et décarboné

ÉTABLIR PUIS METTRE EN OEUVRE UN SCHÉMA DE MOBILITÉ, DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ADAPTÉ FAVORISANT LA MOBILITÉ DOUCE

Contexte et constat	<p>La commune constitue un échelon de planification indispensable des mobilités puisqu'elle est gestionnaire de la voirie communale, qui est le support des mobilités au quotidien. La question de la mobilité est centrale si l'on veut répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration du cadre de vie et de qualité de l'expérience de la clientèle de la station.</p> <p>Ce sujet est revenu de manière récurrente à tous les échelons de la concertation menée dans le cadre du projet Méribel 2038. Afin d'éviter une vision et une gestion partielle et sectorielle du sujet, il est indispensable de travailler sur un document de planification globale qui permettra de fixer un cap clair à l'action publique, impliquant l'ensemble des parties prenantes.</p>		
Description	<p>Il s'agit de construire, de manière concertée et partenariale, un schéma ou plan de mobilité intra-station qui traduise les orientations d'aménagement dans le domaine de la mobilité, à court, moyen et long terme. Il s'appuiera sur un diagnostic de la situation locale et donnera un cadre à l'action publique en listant les projets, les maîtrises d'ouvrages et les partenariats. Il déterminera les plans de circulation et de stationnement compatibles avec les objectifs à atteindre. La commune pourra en particulier agir pour favoriser les mobilités actives, définir une politique de stationnement valorisant le partage et la mobilité durable, faire de la voirie le support d'usages correctement partagés, au service du cadre de vie et dans le respect de l'environnement. La question de la multimodalité devra y être abordée, avec notamment la valorisation et l'optimisation du transport par câble, la promotion du covoiturage... L'optimisation de l'utilisation de la télécabine de l'Olympe sera en particulier évaluée (amplitude d'ouverture...).</p> <p>Ce schéma devra être coordonné avec les initiatives supra communales en matière de mobilité (accès à la commune), portées par d'autres collectivités. Ce plan pourra être transposé dans les Orientations d'aménagement et de programmation du PLU (OAP) pour renforcer la prescriptibilité des mesures qu'il contient. Il pourra également être traduit, à terme, dans certaines DSP communales. Il pourra aussi intégrer un volet plan de circulation (4X4) cohérent sur les chemins d'exploitation d'altitude.</p> <p>Sans attendre son élaboration, des réflexions seront engagées avec l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser le recours au transport par câble et la mobilité douce et collective. Le cadrage du périmètre et du cahier des charges de l'étude sera établi en 2023 avec l'appui d'un AMO pour une réalisation d'une étude concertée en 2023-2024. Le début de mise en œuvre opérationnelle est envisagé en 2025 (fiches actions spécifiques dans le second plan d'actions Méribel 2038).</p>		
Pilote	Commune des Allues 	Partenaires	Délégués du domaine skiable Socio-professionnels, Méribel tourisme Prestataire de transport Collectivités (département, région) Communauté de communes Val Vanoise   





Adopter un modèle sobre et décarboné

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	Cadrage amont	CCTP et lancement d'étude	Etude Validation du schéma	Mise en oeuvre
Moyens financiers	Montant Global : 60 000 € HT (y compris AMO) Le montant prévisionnel sera à affiner selon le niveau de précision attendu du schéma.			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	/	30 000 €	30 000 €	voir mise en oeuvre
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
	Commune	Commune		
Moyens humains	Direction équipements station et services techniques : rédaction du cahier des charge de l'étude, animation des réunions et de la concertation, encadrement du prestataire Prestataire spécialisé			
Risques identifiés	Contraintes topographiques, foncières, des aménagements pré-existants Coût des scénarios envisageables Coordination entre les partenaires / partage de compétences			
Actions liées	Action 2.5.2 - Proposer un service de transport en commun et le faire évoluer progressivement pour le rendre plus vertueux sur le plan environnemental Action 2.5.3 - Mettre en place une politique en faveur du développement du parc de véhicules et engins électriques Action 2.5.4 - Impulser et favoriser localement le covoiturage			

Bénéfices attendus				
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution vers un service de navettes plus écologique, - Réflexion supracommunale sur l'acheminement de la clientèle et l'accès à la commune (schéma de mobilité supracommunale), - Traduction des objectifs du schéma dans les OAP du PLU, - Fiches actions traduisant les orientations prises dans le schéma (notamment transport par câble, optimisation éventuelle Olympe...) 			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
		Lancement du marché	Validation du schéma	Mise en oeuvre des 1ère actions
Indicateurs de résultat	Validation du schéma par délibération en Conseil municipal			
Info / Focus carbone	<p>Quelques données clés sur la mobilité :</p> <p>1 km en voiture thermique: 2,2 kg CO₂ EQ 1 km voiture hybride: 1,8 kg CO₂ EQ 1 km en bus GNV: 1,2 kg CO₂ EQ 1 km en bus thermique: 1,1 kg CO₂ EQ 1 km en voiture électrique: 1 kg CO₂ EQ 1 km en TER: 0,3 kg CO₂ EQ 1 km en bus électrique: 0,2 kg CO₂ EQ</p> <p>Source: https://impactco2.fr/empreinte-carbone/transport</p>			



GES

